

MOUVEMENT **2024**DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

Clôture le 31 août 2023 - 16h

Partie 2 Rubriques spécifiques à la province Sud

Liste générale des écoles de la province Sud et perspectives 2024	Pages 2-2 à 2-4
Informations mouvement province Sud	Pages 2-5 à 2-6
Postes d'adjoint susceptibles d'être vacants à la rentrée 2024	Page 2-7
Directeurs d'école	Pages 2-8 à 2-11
Enseignants dans les écoles bilingues français / anglais	Pages 2-12
Enseignants locuteurs en langues et culture kanak	Pages 2-13
Postes spécialisés – DESED et CCEP	Page 2-14
Postes spécialisés – CLIS et ESI	Page 2-15
Engagement formation CAPPEI	Page 2-16
Dispositif Innov' Ecole	Page 2-17
Numérique éducatif	Pages 2-18 et 2-19



PROVINCE SUD

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA REUSSITE

SERVICE DE L'EPANOUISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

55 rue Georges Clémenceau, BP L1 98849 Nouméa Cedex

Téléphone : 20 49 20 ou 29 49 16

Courriel: deres.sedp.mouvement@province-sud.nc

Affaire suivie par : Christèle BOSSERELLE (20 49 20) Audrey SARIMAN (20 49 16)

LISTE GENERALE DES POSTES - en province Sud (2023) et perspectives 2024

PECOLES Nouméa CIIS COles PRIORITAIRES Coles PRIORITAIRES ECOles PRIORITAIRES ECOles PRIORITAIRES Coles PRIORITAIRES ECOles PRI
M : MATERNELLE MATERNELLE ELEMENTAIRE CLIS D : direction dé 1/2D : direction dé 1/2D : direction dé Ecoles engagé Ecoles PRIORITA Ecoles BILINGA
NOUMEA
AMIOT (Magenta) P 4 7 11 D B
ARSAPIN (Rivière-Salée) P 4 Clis 1 5 D P Fermeture école
BICHON (Orphelinat) E 10 10 D
BOLETTI (Magenta) E 4 Clis 1 5 D Devient maternelle et fermeture Cl
BOYER CARLIER GS (Fbg Blanchot) P 5 10 15 D Devient élémentaire / fermeture
BROQUET (Magenta) P 4 7 11 Devient elementaire / lerineture 3 classes / ouverture 1 CLIS
BURCK (Rivière-Salée) E 9 9 D X Ouverture 2 classes
CACOT (Magenta) E 5 5 D Ouverture 1 classe
CHAMPMOREAU (Tuband) P 3 6 9 D X B
CHARBONNEAUX (Magenta) E 11 11 D
COSNIER (Nouville) P 3 5 8 D X P
COURTOT/GERVOLINO (PK5) E 17 D Ouverture 1 CLIS
DESBROSSE (Kaméré) P 3 8 11 D X P
DUPONT (Receiving) E 10 D D
FONROBERT (Kaméré) P 3 5 8 D X P
FRANGIPANIERS (Receiving) M 6 D X
GRISCELLI (Vallée du Tir) P 2 4 Clis 4 7 D X P Fermeture 1 classe
HAVET (Ouémo) P 4 7 11 D
IRIS (5ème km) M 7 7 D X
KOCH CAPUCINES - GS (VDC) P 6 10 Clis 1 17 D X
LAIGLE (Tina) P 4 10 14 D 2024 : école bilingue
LEFRANCOIS (Orphelinat) M 5 5 D
LERICHE (Anse-Vata) E 10 Clis 1 11 D X
LODS (Logicoop) E 7 Clis 1 8 D X P LOMONT (St-Quentin) P 3 6 9 D X P
zement (st quentil)
213 (Mise Vala)
NOELL/MOUCHET GS (Montravel) P 3 8 11 D P ŒILLETS (Rivière-Salée) M 6 D
ORCHIDEES (Logicoop) M 6 7 D
PENSEES (Magenta) M 6 D
PERRAUD (Magenta) E 9 9 D X P
PERVENCHES (Portes de fer) M 8 B D
PETUNIAS (Vallée du génie) M 4 1/2D

	IRE	ORGANISATION EN 2023								
	IMA		noml	bre de cl	asses)		H			
ECOLES Nouméa (suite) Dumbéa Paita	M:MATERNELLE E:ELEMENTAIRE P:PRIMAIRE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	CLIS	Total des classes 2023	D : direction déchargée 1/2D : direction demi-déchargée	Ecoles engagées dans iNNOV'ECOLE	Ecoles prioritaires	Ecoles BILINGUES	PERSPECTIVES CARTE SCOLAIRE 2024 A titre indicatif au 1 août 2023
RISBEC (Trianon)	Р	3	7	Clis 1	11	D				
ROSES (Rivière-Salée)	М	5			5	D				
RUSSIER (Vallée du génie)	E		9		9	D				
SURLEAU (centre-ville)	Р	3	6		9	D	Χ		В	
TALON (Logicoop)	Ε		5	Clis 1	6	D		Р		
TEYSSANDIER DE LAUBAREDE / PETIT POUCET – GS (Vallée du Tir)	Р	3	5	Clis 1	9	D				Fermeture 1 classe
TROUILLOT/HIBISCUS GS (Rivière-Salée)	Р	3	11	Clis 1	15	D				
DUMBEA										
BARDOU (Koutio)	Ε		9	Clis 1	10	D		Р		Ouverture 1 classe
BENEBIG (Koutio)	Е		10	Clis 1	11	D		Р		
CLAIN (Koutio)	Ε		15	Clis 1	16	D				
COLIBRIS (Katiramona)	М	5			5	D				
DE GRESLAN GS (Koutio)	Р	4	10	Clis 1	15	D		Р		Fermeture 1 classe
DELACHARLERIE-ROLLY GS (Koutio)	Р	6	12	Clis 1	19	D				
DILLENSEGER GS (Auteuil)	Р	4	8	Clis 1	13	D				
DORBRITZ (Pointe à la Dorade)	Р	6	12		18	D			В	
DUBOISE (Katiramona)	Ε		10	Clis 1	11	D	Х			
DUMBEA SUR MER (Dumbéa)	Ε	2	5		7	D			В	
FONG (Koutio)	Ε		11		11	D		Р		
FONG MATERNELLE	М	6			6	D		Р		
HIGGINSON	Р	3	6		9	D	Х	Р		
MAINGUET (Koutio)	Е		12		12	D				
MYOSOTIS (Koutio)	М	5			5	D				
NIAOULIS (Koutio)	М	5			5	D				Ouverture 1 classe
OASIS (Koutio)	М	8			8	D				
ORANGERS (Koutio)	М	8			8	D				
PAITA										
ABEL	Е		11	Clis 1	14	D			В	
COTTIN (Tamoa)	Р	4	6		10	D		Р		
GUSTIN	Р	8	5		13	D	Х		В	
JEAN	Р	4	9		14	D				
MARTINET (Tontouta)	Р	3	6		9	D				
OHLEN	Ε		11	Clis 1	12	D				Fermeture 1 classe
PADDON	E		9		9	D	Х			
PALMIERS	М	5			5	D	Х			Fermeture 1 classe
SCHEFFLERAS	Е		11		11	D		Р		
SCHEFFLERAS MATERNELLE	М	6			6	D	W			
VI-VETE	М	5			5	D				

IMAIRE	ORGANISATION EN 2023 (nombre de classes)			<u> </u>					
M:MATERNELLE E:ELEMENTAIRE P:PR	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	CLIS	Total des classes 2023	D : direction déchargée 1/2D : direction demi-déchargée	Ecoles engagées dans INNOV ECOI	Ecoles PRIORITAIRES	Ecoles BILINGUES	PERSPECTIVES CARTE SCOLAIRE 2024 A titre indicatif au 1 août 2023
Р	4	10	Clis 1	15	D				
Р	3	6	Clis 1	10	D				Fermeture 1 classe
Р	3	6	Clis 1	10	D				
Р	8	3		11	D			В	Fermeture 1 classe à Clavel
Е		11		11	D			В	reillieture i classe a clavei
М	5			5	D				
М	5			5	D				
Р	1	1		2	ND				
Р	4	9		13	D				
Е		10		10	D		Р		Ouverture 1 CLIS
Р	3	6		9	D		Р		
Е		10		10	D				Fermeture 1 classe
Р	5	9		14	D				
			I			1	ı		
Р	3	5		8	D	Х	Р		
М	5			5	D				Ouverture 1 classe ?
Е		9	Clis 1	10	D				
Р	5	6		11	D	Х	Р		
М	6			6	D				+ direction de KCB
Е		12		12	D				
SARRAMEA E 12 12 D D SARRAMEA									
Р	1	1		2	D				+ direction Bégonias
Р	1	2		3	ND				
Р	9	5		14	D	Х			Ouverture 1 classe (L. Michel)
Е		9	Clis 1	10	D	X			(= 1,000,000,000,000,000,000,000,000,000,0
	P P P P P P P P P P P P P P P P P P P	WATERNELLE E: ELEMENTAIRE	WATERNELLE	P 4 10 Clis 1 P 3 6 Clis 1 P 3 6 Clis 1 P 8 3 E 11 M 5 M 5 P 1 1 P 4 9 E 10 P 4 9 E 10 P 3 6 E 10 P 5 9 P 3 5 M 5 E 10 P 5 9 P 1 1 P 5 6 M 6 E 9 Clis 1 P 5 6 M 6 E 12 P 7 1 1 P 7 1 1 P 8 3 5	Total des classes 2023 P 9 5 14 P 1 2 3	Total des classes 2023	Total des classes Clas	Total des classes P	Total des classes Clas



Dans le cadre du mouvement des adjoints, il est à noter les regroupements d'écoles de la manière suivante :

- Mont-Dore : Clavel / Galinie

- Bourail : Lys d'Eau / L. Michel

Ces regroupements constituent un seul vœu (exemple : Vœu 1 = Clavel/Galinie).

L'affectation dans l'une ou l'autre des deux écoles sera déterminée en fonction du niveau de classe attribué.





FERMETURE D'UNE ECOLE

Fermeture de l'école Marguerite ARSAPIN (Rivière Salée - Nouméa)

NOUVELLE ECOLE PROFILEE BILINGUE

L'école Serge LAIGLE (Tina – Nouméa) sera profilée école bilingue français / anglais à compter de la rentrée 2024. Les postes de cette école qui seraient vacants par le jeu du mouvement (directeur et enseignants) seront profilés en ce sens (compétences avérées en langue anglaise / expérience en école bilingue).

CHANGEMENT DE STRUCTURE

L'école Christine BOLETTI (Magenta - Nouméa) devient une école maternelle. L'école Mathilde BROQUET (Magenta - Nouméa) devient une école élémentaire.

OUVERTURES / FERMETURES DE CLIS

2 fermetures:

- Arsapin (Nouméa) fermeture de l'école
- Boletti (Nouméa)

3 ouvertures:

- Broquet (Nouméa)
- Courtot/Gervolino (Nouméa)
- Rizière (Mont-Dore)



✓ VŒU DE MOBILITE VERS UNE ECOLE BILINGUE : tests de positionnement

Pour les enseignants qui envisagent une affection en école bilingue en 2024 et qui souhaitent au préalable évaluer leur niveau d'anglais, un test de positonnement est proposé le <u>mercredi 23 août à 13h30 à la DERES</u> (3ème étage) sur inscription (mail à deres.sedp.mouvement@province-sud.nc).

✓ CANDIDATURE MOUVEMENT : constitution du dossier de candidature

- Le dossier de candidature au mouvement P. Sud doit comprendre la version Excel du barème des fonctions sollicitées (adjoint et/ou directeur).
 - Le barème transmis sera vérifié par le SEDP et envoyé en retour aux candidats pour notification (avec ou sans ajustement) avant la simulation du mouvement.
- L'Arrêté de nomination en qualité de stagiaire est à joindre au dossier.
- Pour les fonctions de directeur d'école, un formulaire (pages 2-10 et 2-11) est à associer au dossier.

✓ CLASSE BILINGUE D'UNE ECOLE BILINGUE : régime indemnitaire spécifique

Par délibération n° 122/CP du 26 juin 2023 – article 3 – il a été fixé un régime indemnitaire de 20 points d'INM pour les personnels enseignants du 1^{er} degré chargés de la conduite d'une classe bilingue dans une école bilingue. Une circulaire provinciale viendra prochainement fixer le cadre de cette attribution.



PROJETS INNOVANTS:

Dans le cadre de la politique éducative provinciale, plusieurs écoles sont engagées dans la mise en œuvre de projets innovants. A ce titre, les équipes bénéficient d'un suivi spécifique de la part de la direction de l'éducation et de la réussite, et de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Les demandes de mutation vers ces écoles, en tant que directeur ou en tant qu'enseignant, devront être réfléchies en toute connaissance de cause. En effet, le changement de personnel ne doit pas impacter la dynamique qui s'est installée au bénéfice de la réussite des élèves et ne doit pas déstabiliser le travail des équipes déjà en projet.

AFFECTATION EN ECOLE PRIORITAIRE

Les enseignants titulaires affectés et exerçant dans une école prioritaire de l'agglomération de Nouméa, bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique.

NIVEAU DE CLASSE

Pour l'ensemble des écoles, conformément aux recommandations de la DENC, il est rappelé que l'organisation du service des maîtres et notamment leur affectation sur un niveau de classe ou une des écoles d'un même groupe scolaire se fait au regard de la qualité du service rendu aux élèves.

Aucun enseignant ne peut prétendre disposer d'une priorité sur un niveau de classe sauf à justifier cette priorité par une compétence particulière.

Par conséquent, les derniers enseignants arrivés dans une école ont les mêmes droits que leurs collègues plus anciens sur l'attribution des classes.

POSTES VACANTS

Les listes des postes vacants à la rentrée 2024 sont indicatives et ne reflètent pas l'ensemble des postes qui seront vacants.

Tout poste est susceptible d'être vacant (principe des « chaises musicales ») et peut donc faire l'objet d'un vœu.



ENSEIGNEMENT SPECIALISE:

Les postes susceptibles d'être vacants seront attribués en priorité à des enseignants spécialisés ou s'engageant à suivre la formation CAPPEI; dans tous les cas, l'avis pédagogique de l'inspecteur sur les demandes sera pris. Ces postes, demandant des compétences particulières, doivent être tenus pendant une durée minimale de 5 ans au sein de la province Sud (temps de formation CAPPEI inclus).

ENSEIGNEMENT BILINGUE:

Les sortants bilingues affectés en école bilingue s'engagent à rester deux ans sur poste et 4 ans au sein du dispositif des écoles bilingues.

CHANGEMENT DE POSTE:

La province Sud se réserve le droit d'étudier toute demande motivée de mutation exceptionnelle avant le terme des

- 2 ans sur poste
- 4 ans en école bilingue
- 5 ans pour l'enseignement spécialisé



LISTE DES POSTES D'ADJOINTS CLASSES ORDINAIRES VACANTS A LA RENTREE 2024

dont ouvertures prévues dans le cadre des travaux <u>préparatoires</u> de la carte scolaire

COMMUNE	ECOLES	Poste susceptibles d'être vacants	OBSERVATIONS
Bourail	LYS D'EAU / MICHEL	4	Dont 1 ouverture de classe
Thio	THIO	1	
Davida varania	BOURGINE	1?	Ouverture de classe ?
Boulouparis	MATHIEU	1	
	ABEL	1	Ecole bilingue
	COTTIN	2	
Paita	GUSTIN	3	Ecole bilingue
	JEAN	1	
	PADDON	2	
	BARDOU	1	Ouverture de classe
	CLAIN	1	
	DORBRITZ	3	
	DUBOISE	3	
Dumbéa	DUMBEA SUR MER	3	Ecole bilingue
	HIGGINSON	1	
	MAINGUET	1	
	MDR	1	
	NIAOULIS	1	Ouverture de classe
	BOYER CARLIER	1	
	BURCK	3	Dont 2 ouvertures de classe
	CACOT	1	Ouverture de classe
	COSNIER	1	
	DESBROSSE	1	
	DUPONT	1	
	FONROBERT	1	
,	GRISCELLI	1	
Nouméa	LAIGLE	1	Ecole bilingue 2024
	LEFRANCOIS	1	
	LERICHE	1	
	MERMOUD	1	
	ORCHIDEES	3	
	PETUNIAS	1	
	RUSSIER	2	
	SURLEAU	2	Ecole bilingue
	TROUILLOT / HIBISCUS	2	
	CHANIEL	4	
Mont-Dore	COCCINELLES	2	
	PLUM	1	
	YAHOUE	1	
Yate	BANIAN	1	



DIRECTEURS D'ECOLE

Rappel: tous les postes sont susceptibles d'être vacants pour le mouvement 2024 et peuvent faire l'objet d'un vœu.

FONCTIONS:

Les fonctions de directeur exigent un engagement et une disponibilité à la mesure des responsabilités exercées. Garant de l'exercice des valeurs républicaines, il veille au respect des principes de laïcité et de gratuité des enseignements, aux conditions du « climat scolaire », à la qualité des relations avec les partenaires et du dialogue avec les familles. Il garantit la continuité du service public.

Il assume des responsabilités pédagogiques, administratives et organisationnelles.

Pédagogie

Dans son rôle d'animateur pédagogique, le directeur organise, sous l'autorité des inspecteurs des circonscriptions chargées du contrôle pédagogique, la mise en œuvre des instructions et recommandations communiquées par la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Administration

- Responsable d'une école, d'un groupe scolaire ou d'un regroupement d'écoles, il met en œuvre les instructions et recommandations de la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud. Il rend compte des évènements ou incidents pouvant engager la responsabilité de cette dernière. Il renseigne, sous son autorité, les documents statistiques de la province relatifs à la scolarisation des élèves et à la gestion des personnels. Il conseille, à tous niveaux, les enseignants de son école et favorise l'intégration, au sein de l'équipe, des nouveaux personnels, particulièrement stagiaires et remplaçants.
- Correspondant de la collectivité employeur pour les personnels de la province (enseignants, enseignants spécialisés, éducateurs...), il recueille ou diffuse sous son couvert les circulaires et courriers administratifs dans leurs relations avec l'administration provinciale.

Action éducative

Il coordonne, dans l'école, les mesures éducatives ou sociales arrêtées pour les élèves en situation de handicap et les élèves en situation sociale précaire. Il organise les missions des accompagnatrices de vie et celles des éducateurs spécialisés placés sous l'autorité de l'enseignant dans les CLIS.

Protection de l'enfance, sécurité des biens et des personnes

Le directeur diffuse et fait respecter les instructions permanentes en matière de protection de l'enfance (signalements, saisine des organismes habilités...).

COMMUNES	Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée 2024
BOURAIL	MICHEL
DUMBEA	CLAIN
	DILLENSEGER
	CHAMPMOREAU (bilingue)
	DUPONT
NOUMEA	FRANGIPANIERS
	LAIGLE (bilingue)
	MERMOUD
	SURLEAU (bilingue)
MONT DORE	DAUPHINS
	ILE OUEN

Les candidatures seront traitées comme suit :

- Vous êtes déjà directeur et vous souhaitez un autre poste de direction : vous faites acte de candidature par votre inscription au mouvement (y compris formulaire pages 2-10 et 2-11). Le cas échéant, un bilan partagé peut être envisagé. Un entretien peut également être sollicité auprès de la DERES pour ceux qui le souhaitent.
- **Vous êtes directeur par intérim** : vous faites obligatoirement acte de candidature par votre inscription au mouvement.
- **Vous êtes enseignant** : seuls les enseignants ayant bénéficié d'un avis favorable dans le cadre du mouvement 2023 (entretiens juin/juillet 2022) et suite à l'appel à candidature d'avril 2023 peuvent exprimer leur(s) vœu(x).

Les candidatures aux fonctions de directeur doivent obligatoirement figurer sur la fiche individuelle des postes demandés (1 seule fiche par enseignant pour l'ensemble des vœux quelles que soient les fonctions visées).

Les postes de directeurs d'écoles sont des postes à profil. Le barème ne vaut qu'à titre indicatif. Le projet d'affectation des personnels sur les postes de direction prend en compte les barèmes de mutation, les vœux des candidats, les profils des candidats et leurs projets ainsi que l'intérêt du service.

Les candidats retenus pour occuper nouvellement des fonctions de directeur auront obligation de participer à la formation des directeurs d'école organisée en partenariat entre les trois provinces et la DENC et à la formation organisée par la province Sud préalablement à la rentrée scolaire (fin janvier / début février), s'ils ne l'ont pas déjà suivie.



Pour toute candidature sur un poste de directeur (déjà en poste ou non sur ces fonctions), le formulaire pages n° 2-10 et 2-11 devra être complété et transmis avec les autres documents liés au mouvement.



CANDIDATURE DIRECTEUR D'ECOLE Mouvement 2024

Vous êtes déjà directeur et vous souhaitez un autre poste de direction,

Vous êtes directeur par intérim,

Vous n'êtes pas directeur mais vous avez obtenu un avis favorable aux fonctions de directeur dans le cadre du mouvement 2023 (entretiens juin/juillet 2022) ou à l'issue des entretiens menés en mai 2023

>	Vou
-------------	-----

Vous faites obligatoirement acte de candidature par votre inscription au mouvement en adressant :

•	le présent dossier de candidat	rure
•	la fiche individuelle)
•	la feuille de vœu) cf pages 1-6 à 1-9 de la partie 1 de la circulaire du mouvement
•	la grille de calcul du barème)

Les postes de directeur d'école sont des postes à profils. Le barème ne vaut qu'à titre indicatif.

	Prénom :
Fonctions exercées en 2023 :	
A titre définitif :	A titre provisoire :
Affection en 2023 :	
A titre définitif :	A titre provisoire :
Bilan de vos trois dernières années d'exe	rcice (valorisation des projets menés, compétences spécifiques acquise

<u>Bilan de vos trois dernières années d'exercice</u> (valorisation des projets menés, compétences spécifiques acquises, bilan de votre expérience de directeur ou d'intérim de direction...) :

Observations complémentaires éventuelles que vous souhaiteriez apporter à votre candidature :

Candidature poste directeur d'école P. Sud 2/2



ENSEIGNANTS dans les écoles bilingues français/anglais

Les postes des enseignants affectés dans les écoles bilingues sont des postes à profil. Les enseignants dispensent aux élèves un enseignement bilingue, en leur faisant bénéficier d'une immersion dans la culture anglophone.

MISSIONS

L'enseignant exerçant en école bilingue a pour mission d'amener les élèves à acquérir l'ensemble des compétences des programmes de la Nouvelle-Calédonie ainsi que celles afférentes à l'apprentissage de l'anglais.

Il s'agit d'enseigner la langue anglaise ainsi que des disciplines en langue anglaise. Une partie des séances dans les autres disciplines est donc assurée en anglais, et l'ensemble des enseignements est articulé avec l'apprentissage de l'anglais; L'objectif étant de tendre vers une parité horaire entre les enseignements en français et en anglais.

L'enseignant bilingue garde la totale responsabilité des enseignements, y compris quand les élèves sont pris en charge par un intervenant extérieur ou un locuteur. Il assure l'organisation et la mise en œuvre des activités. Il peut être amené à exercer ses fonctions dans sa propre classe mais également en échange de services au sein de l'école.

QUALITES REQUISES

Le candidat doit avoir des compétences avérées en langue anglaise. Les candidatures seront examinées après un entretien avec une commission ad-hoc DERES-DENC, qui évaluera d'une part les qualités pédagogiques des candidats, et d'autre part leurs compétences linguistiques en se basant sur les critères suivants :

- Capacité de compréhension orale,
- Correction syntaxique et phonologique de l'expression orale,
- Capacité à communiquer avec aisance dans la langue anglaise,
- Bonne connaissance culturelle des pays anglophones.

Le candidat devra faire preuve de bonnes qualités relationnelles, d'une grande motivation, d'une capacité à mettre en œuvre des actions innovantes, de faculté d'adaptation et participer à la formation continue.

ECOLES BILINGUES ET PERSPECTIVES POSTES VACANTS A LA PROCHAINE RENTREE

Commune	Ecoles bilingues	Postes vacants à la rentrée 2024
Paita	ABEL	1
Palla	GUSTIN	3
Dumbéa	DORBRITZ	3
	DUMBEA SUR MER	3
Nouméa	LAIGLE	1
	SURLEAU	2



Pour les enseignants qui envisagent une affection en école bilingue en 2024, un test de positonnement est proposé le mercredi 23 août à 13h30 à la DERES sur inscription (mail à deres.sedp.mouvement@province-sud.nc)



ENSEIGNANTS LOCUTEURS EN LANGUES ET CULTURE KANAK

La délibération du congrès du 26 septembre 2005, stipule que l'enseignement des langues et de la culture kanak est mis en place à l'initiative des provinces en fonction de leurs réalités culturelles et linguistiques.

MISSIONS

L'enseignant locuteur met en œuvre une pédagogie adaptée au profil linguistique de chaque enfant (renforcement ou initiation). Il établit une programmation en concertation avec les enseignants des classes d'origine des élèves.

PROFIL

Un enseignant locuteur est un maître qualifié en langues et culture kanak. Il constitue une ressource supplémentaire mise à la disposition de l'école où il est affecté.

Il devra faire preuve de qualités relationnelles, d'une grande motivation, de capacités de propositions et de mise en œuvre d'actions innovantes.

Les candidatures seront examinées après un entretien avec une commission de la DERES (employeur).

POSTES DE LOCUTEUR EN LANGUE KANAK EN 2024

(Susceptible d'actualisation selon les besoins)

Ecole	Nombre de postes	Langue
Orchidées	2	drehu
Œillets	2	drehu
Noell/Mouchet	1	drehu
	2	nengone
Pensées	0,5	drehu
Pervenches	1	drehu
Briqueterie	0,5	drehu
Fonrobert	2	nengone
Lys d'eau	1	oroë
Banian	1	numèè
Thio	1	xârâcùù
Bégonias/ Braino	1	xârâcùù

Il est précisé qu'en fonction des besoins de son école d'affectation, et pour nécessités de service, l'enseignant LCK pourra ponctuellement venir en soutien en classe ordinaire et prendre en charge une classe entière.



POSTES SPECIALISES – DESED et secrétaire CCEP SITUATION 2023 et PERSPECTIVES 2024

	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE	SECRETAIRE CCEP
DESED IEP 1	9	4	1
	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE	SECRETAIRE CCEP
DESED IEP 2	9	4	1
	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE	SECRETAIRE CCEP
DESED IEP 3	9	4	1
	ENSEIGNANTS SPECIALISES ET EN FORMATION	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE	SECRETAIRE CCEP
DESED IEP 6	10	3	1

Les personnels des DESED sont rattachés administrativement à une des écoles de la circonscription dans laquelle ils exercent. Conformément à la circulaire de la DENC du 23 août 2006 relative aux DESED (téléchargeable sur le site internet www.denc.gouv.nc), l'affectation des enseignants spécialisés au sein d'un DESED est arrêtée par la province Sud.

L'inspecteur de l'enseignement primaire définit annuellement les sites prioritairement retenus pour bénéficier des interventions du DESED.

L'organisation globale est communiquée à la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud.



Un poste vacant au DESED de l'IEP 2

Les enseignants intéressés sont invités à joindre à leur dossier une lettre de motivation et un CV, ainsi que le formulaire d'engagement pour les enseignants non spécialisés (page 2-17).



POSTES SPECIALISES - CLIS et ESI SITUATION 2023 et PERSPECTIVES 2024

COMUNE	ECOLES	TYPE CLIS	POSTES 2023	PERSPECTIVES 2024
	ARSAPIN M.	CLIS 1	1	Fermeture école dont la CLIS
	BOLETTI C.	CLIS 1	1	Fermeture de la CLIS
	BROQUET			Ouverture 1 CLIS 1
	CDTL-Petit Poucet (GS)	CLIS 1	1	
	COURTOT GERVOLINO			Ouverture 1 CLIS 1
Nouméa	GRISCELLI F.	CLIS 4	1	
	KOCH / CAPUCINES	CLIS 1	1	
	LERICHE F.	CLIS 1	1	
	LODS G.	CLIS 1	1	Poste vacant
	RISBEC E.	CLIS 1	1	
	TALON D.	CLIS 1	1	
	TROUILLOT	CLIS 1	1	
	BARDOU	CLIS 1	1	
	BENEBIG A.	CLIS 1	1	
	CLAIN G.	CLIS 1	1	
Dumbéa	DE GRESLAN L.	CLIS 1	1	
	DELACHARLERIE ROLLY	CLIS 1	1	
	DILLENSEGER (GS)	CLIS 1	1	
	DUBOISE	CLIS 1	1	
	ABEL R.	CLIS 1	1	
Paita	JEAN P.	CLIS 1	1	
	OHLEN A.	CLIS 1	1	
	CHANIEL (GS)	CLIS 1	1	
Mont-Dore	BRIQUETERIE	CLIS 1	1	
ואוטווניםטופ	BOULARI (GS)	CLIS 1	1	
	RIZIERE			Ouverture 1 CLIS 1
Boulouparis	MATHIEU D.	CLIS 1	1	
Bourail	MICHEL L.	CLIS 1	1	
TOTAL			25	26 en 2024

Les enseignants intéressés pour un poste en CLIS sont invités à joindre à leur dossier une lettre de motivation et un CV, ainsi que le formulaire d'engagement pour les enseignants non spécialisés (page 2-17).

Postes d'enseignants spécialisés itinérants :

ESI 1 : Suivi des élèves présentant des troubles envahissants du	OPTION D	
développement	3	
FCI 2 · Cui i de 412 · e mé entent de trouble de ferrations auditions	OPTION A	
ESI 2 : Suivi des élèves présentant des troubles des fonctions auditives	2	
	OPTION B	
ESI 3 : Suivi des élèves présentant des troubles des fonctions visuelles	OPTION B 1	
ESI 3 : Suivi des élèves présentant des troubles des fonctions visuelles	OPTION B 1	
ESI 3 : Suivi des élèves présentant des troubles des fonctions visuelles ESI 4 : Suivi des élèves présentant des troubles des fonctions motrices et	OPTION B 1 OPTION C	1 poste vacant



ENGAGEMENT FORMATION CAPPEI

Je soussigné(e)	(nom, prénom) m'engage à :
- suivre la totalité de la formation CAPPEI,	
- me présenter à l'examen si ma candidature est retenu	ıe,
- exercer les fonctions relevant de l'adaptation de la se	colarisation et du handicap pendant <u>cinq</u>
ans en province Sud à compter de l'année scolaire 202	<u>24</u>
Je déclare avoir été informé(e) que je serai affecté(e), à l'is	ssue de la formation, sur l'un des postes
vacants de la province Sud.	
Pendant la formation, je serais affecté(e) à titre provisoire su	r un poste correspondant à mon parcours
de formation.	
	Date:
	Signature :



DISPOSITIF INNOV'ECOLE

OBJECTIFS

Le dispositif Innov'ECOLE s'inscrit dans le cadre de la politique éducative de la province Sud. Il s'agit :

- d'expérimenter des fonctionnements et des pratiques innovantes à l'école ;
- de renforcer les liens entre les écoles et les partenaires de la communauté éducative ;
- d'améliorer la réussite scolaire et éducative des élèves ;
- de renforcer le bien être à l'école.

Ce dispositif bénéfice d'un accompagnement et d'un suivi assurés par le Pôle Innovation.

MISSIONS

L'enseignant s'engage à intégrer et à mettre en œuvre dans ses pratiques les actions éducatives et pédagogiques du projet Innov'ECOLE en fonction des thématiques expérimentées.

Il s'engage également à mettre en place les projets transversaux dans le cadre d'un réseau partenarial.

PROFIL

L'enseignant devra être en mesure d'apporter sa contribution au projet. Il fera preuve de capacités d'écoute et d'adaptation. Le travail en équipe sera une priorité dans un environnement pluridisciplinaire.

ECOLES ENGAGEES DANS « INNOV'ECOLE » en 2023

Les écoles ci-dessous (ensemble de l'école ou une partie des classes) se sont engagées dans la mise en œuvre de projets d'école sur les thématiques telles que la réorganisation des apprentissages, les rythmes scolaires et le Bienêtre à l'école.

Ecoles					
Thio	THIO		BROQUET		
			BURCK		
Dumbéa	DUBOISE		CHAMPMOREAU		
	HIGGINSON	Nouméa	COSNIER		
Païta	GUSTIN		DESBROSSE		
	PADDON		FONROBERT		
	PALMIERS		FRANGIPANIERS		
	SCHEFFLERAS maternelle		GRISCELLI		
Yaté	BANIAN		IRIS		
Bourail	LYS D'EAU		KOCH/CAPUCINES		
	MICHEL		LERICHE		
			LODS		
			LOMONT		
			PERRAUD		
			SURLEAU		

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Dévi MINATCHY – directrice référente pôle innovation DERES – tél 20 49 74



NUMERIQUE EDUCATIF EN PROVINCE SUD

La transition numérique est un axe prioritaire de la province Sud visant à améliorer le quotidien des administrés et à tendre vers le zéro papier.

Le développement des usages numériques éducatifs à l'école est également impulsé par la province Sud. Il se décline en 2 axes :

- Permettre à tous les élèves d'acquérir les savoir-faire et savoir-être numériques.
- Permettre aux enseignants d'intégrer les outils numériques dans leur pratique professionnelle.

Afin de favoriser ces usages, les écoles de la province Sud bénéficient du dispositif ODI (Opération de Développement d'Internet) leur permettant d'être dotées d'un environnement numérique homogène dont la maintenance est assurée par des prestataires privés. Tous les enseignants bénéficient également de formations spécifiques pour une utilisation raisonnée des outils numériques présents dans leur école.

Certains outils ou services généralisés induisent des usages obligatoires. Les enseignants peuvent également être dotés d'autres outils ou services spécifiques sur volontariat dans des conditions contractualisées.

Les enseignants postulant pour une affectation en province Sud seront tenus d'appliquer les instructions provinciales relatives aux usages numériques obligatoires et d'intégrer la démarche numérique spécifique mise en œuvre par leur école d'affectation. Ils bénéficieront d'une formation à ces usages.

Les enseignants postulants pour une affectation comme directeur d'école en province Sud devront assurer une mission de management numérique de leur équipe afin de poursuivre et enrichir la démarche numérique de l'école initiée par leur prédécesseur. Cette mission implique notamment :

- Utiliser les outils numériques propres à leur fonction fournis par la province Sud
- Organiser, en lien avec la cellule DUNE, les conditions matérielles et organisationnelles nécessaires au développement des usages numériques dans leur école
- Veiller à ce que tous les enseignants de leur école intègrent les usages numériques obligatoires dans leur pratique professionnelle
- Veiller à ce que toute l'équipe intègre les usages numériques propres à l'école notamment en matière de communication avec les familles ou les partenaires
- Impulser au sein de leur équipe le développement des usages numériques à caractère éducatif
- Promouvoir les services en ligne à destination des parents ou des élèves.

Compte professionnel de connexion :

Un compte de connexion professionnel est attribué à chaque enseignant arrivant en province Sud. Il conditionne l'utilisation du réseau informatique des écoles, l'utilisation des photocopieurs selon un quota nominatif et l'accès aux services en ligne à caractère administratif ou éducatif. Chaque classe est dotée d'un ordinateur permettant d'accéder à ces services. L'enseignant est tenu d'utiliser quotidiennement ce compte et de conserver le caractère confidentiel du mot de passe associé.

Services en ligne à caractère administratif :

Chaque enseignant dispose d'une adresse de messagerie professionnelle qu'il doit consulter régulièrement. Les formulaires, circulaires ou tout autre document administratif sont diffusés principalement de manière dématérialisée sur un espace en ligne propre à l'école ou centralisé au niveau de l'administration provinciale. Un nombre croissant de démarches administratives sont totalement ou partiellement dématérialisées. L'enseignant est tenu d'effectuer quotidiennement l'appel des élèves de façon dématérialisée dans des créneaux horaires définis. Il contribuera à la promotion des services en ligne à destination des parents ou des élèves.

Services en ligne à caractère éducatif :

Un bouquet de services en ligne à caractère éducatif est accessible via l'Espace Numérique de Travail (ENT) de la province Sud. L'usage de l'ENT est généralisé dans toutes les écoles de la province Sud. Il permet à toute la communauté éducative de collaborer dans un espace sécurisé selon plusieurs stades d'usage :

Niveau 1 : collaboration entre enseignants et directeur de l'école → Obligatoire

Niveau 2 : communication avec les familles → Usages obligatoires définis au sein de chaque école

Niveau 3 : collaboration avec les élèves → Sur volontariat et soumis à une formation spécifique.

Tableaux ou Ecrans Interactifs:

A terme toutes les classes des écoles de la province Sud seront dotées d'un Tableau Interactif (TBI) ou d'un Ecran Interactif (ENI). Cette année, 77% des classes sont déjà équipées. Un enseignant dont la classe n'est pas équipée peut en faire la demande lors de l'appel à candidature lancé chaque année. Si sa candidature est retenue, la dotation donne lieu à une contractualisation avec la province Sud et à une formation spécifique. Un enseignant qui hérite d'une classe déjà équipée du fait du mouvement est automatiquement inscrit au programme de formation et devient titulaire du TBI à l'issue de cette formation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES: Steeve LESTURGIE -steeve.lesturgie@province-sud.nc